SOMMAIRE

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE LA MAURICIE ET
DU CENTRE-DU-QUÉBEC

PROJET CONSOLIDA TION
1999-2002

Une vision d'amélioration continue

Pour un réseau

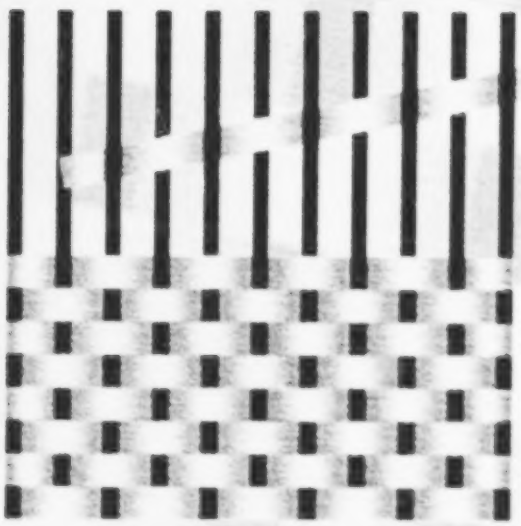

tissé serré

106-03627/

Le projet « Consolidation 1999-2002 »

Une vision d'amélioration continue

Suite à l'importante réorganisation amorcée en mai 1996 avec le plan de transformation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec entreprend maintenant une démarche de consolidation des services offerts par le réseau régional pour les années 1999-2002. Ce processus de consolidation s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue.

Le projet de consolidation vise à renforcer les services en tirant tous les avantages de la transformation et ce, tout en tenant compte des besoins changeants de la population. Aussi, le projet veut consolider des liens de partenariat pour réussir à créer un véritable réseau de services intégrés qui offre à la fois un meilleur accès à la population et des garanties pour une plus grande qualité de services.

Pour ce faire, la Régie régionale souhaite impliquer dans le projet « Consolidation 1999-2002 » l'ensemble des acteurs qui exercent une l'influence sur le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Le projet « Consolidation 1999-2002 » veut donc rallier les forces et les contributions de l'ensemble des acteurs autour d'un plan d'action partagé. C'est pourquoi, le projet formule des propositions claires quant aux objectifs communs à poursuivre, aux résultats à atteindre et aux mesures à mettre en place.

Pour un réseau tissé serré

De 1999 à 2002, la Régie régionale s'engage auprès de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec à consolider le réseau de la santé et des services sociaux. Son objectif, en faire un réseau tissé serré, c'est-à-dire un réseau solide, qui se concerte et dont les multiples composantes s'unissent pour offrir des services de qualité, accessibles partout sur le territoire et continus.

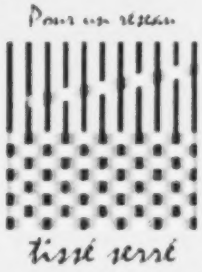

Un engagement renouvelé : **le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être de la population**

Par l'entremise du projet de consolidation, la Régie régionale réitère son engagement et celui du réseau à maintenir et à améliorer la santé et le bien-être de la population. Il s'agit là du but ultime visé par le projet.

Cet engagement se traduit par des actions qui contribuent au maintien et à l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.

Cette vision du maintien et de l'amélioration de la santé et du bien-être nécessite des actions tant auprès des individus et des communautés que des structures et des organisations. Par le projet « Consolidation 1999-2002 », la Régie régionale s'engage clairement auprès de la population de par les défis qu'elle se lance et qu'elle lance au réseau. Ces défis amèneront les établissements à se dépasser encore davantage vers des cibles d'accessibilité et de qualité des services pour une plus grande satisfaction de la clientèle.

Les niveaux d'organisation des services

Trois niveaux d'organisation des services sont préconisés pour la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec : territorial (ou local), régional et national.

Le territoire

Tous les services possibles, requis par la population, doivent être accessibles localement, c'est-à-dire disponibles ou consommés dans le territoire même du lieu de résidence. La région compte onze territoires. Dans chacun de ces territoires opère un CLSC. C'est l'élément distinctif qui détermine le niveau territorial comme étant le premier niveau d'organisation des services. Les établissements et les organismes, tant locaux que régionaux, y offrent des services qui peuvent être de base ou spécialisés.

La région

Certains services sont organisés et offerts sur une base régionale. Ce sont ceux qui ne peuvent être dispensés territorialement pour l'un ou l'autre des motifs suivants : la constitution d'une masse critique en termes de réponse efficiente et efficace à des besoins spécifiques de services, la nécessité d'un plateau technologique coûteux, le recours à une main-d'oeuvre spécialisée et rare qui a avantage à être regroupée pour le maintien et le développement d'une expertise. La Régie régionale vise à s'assurer que la population ait un accès rapide et équitable aux services spécialisés et surspécialisés, qu'ils soient offerts au niveau territorial ou régional.

La province

La population de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec doit recourir à des établissements de niveau national pour certains services spécialisés et surspécialisés qui sont généralement dispensés par des centres universitaires. La Régie régionale s'attend à une collaboration de la part des établissements des autres régions qui offrent ces services. Ainsi, ils doivent contribuer à la mise en place de mécanismes de référence et d'accueil de la population de la région, lui donner un accès équitable et respecter le niveau d'urgence de chaque situation.

Les orientations

Le projet « Consolidation 1999-2002 » met de l'avant huit orientations :

Agir sur les causes des problèmes en accentuant la promotion et la prévention

L'approche préconisée est d'agir sur les causes des problèmes sociaux et de santé afin d'éviter ou de retarder leur apparition. Ceci consiste en un virage vers la promotion et la prévention. Agir selon cette approche implique davantage d'actions sur les déterminants sociaux et économiques de même que sur les habitudes de vie. Ces actions, particulièrement celles qui contribuent à améliorer les conditions et les milieux de vie, non seulement favorisent la réduction de la pauvreté, mais permettent aussi les gains les plus significatifs pour la santé des individus et des communautés.

Rendre accessibles dans chaque territoire tous les services possibles

Cette orientation traduit la volonté de rendre les services accessibles localement, c'est-à-dire pouvant être disponibles ou consommés dans chacun des onze territoires de CLSC. Enfin, elle vise à assurer l'autonomie relative de ces territoires dans la réponse aux besoins des services de leur population.

Assurer l'accès rapide et équitable aux services spécialisés et surspécialisés

Cette orientation vise à offrir des services spécialisés de façon rapide, équitable et en complément aux services de base offerts dans les territoires. Elle vise aussi à assurer l'autonomie de la région dans sa capacité à répondre aux besoins de services spécialisés et éviter le plus possible l'obligation de se déplacer vers l'extérieur.

S'assurer que les services soient coordonnés et personnalisés

Cette orientation veut promouvoir le passage d'un réseau d'établissements à un réseau de services. Le défi est de changer les dynamiques entre les partenaires et les amener à mettre en place une continuité de services intégrés. Les partenaires visés sont non seulement les établissements, mais aussi les organismes communautaires, les intervenants de pratique privée dont les médecins, les ressources de type intermédiaire et les intervenants de d'autres secteurs tels que l'éducation, la justice, la sécurité publique et les municipalités. Aussi, il faut faire en sorte que les services soient personnalisés, c'est-à-dire adaptés aux besoins de chaque personne dans une relation faite de respect et d'empathie.

Utiliser les ressources de façon efficace et efficiente.

Cette orientation vise une gestion efficace et efficiente des ressources disponibles, de façon à faciliter l'atteinte d'une autosuffisance régionale en matière de services. De plus, elle vise à favoriser une équité dans l'accès aux services et dans la répartition des ressources dont dispose la région. La réussite de cette orientation repose essentiellement sur les efforts de modernisation, sur des mises en commun et sur des choix locaux et régionaux en regard de l'allocation de ressources. La Régie régionale favorisera les prises de décision au niveau le plus près possible de l'action, dans une perspective de subsidiarité, et les allocations budgétaires viendront appuyer cette approche. En ce sens, elle exercera les rôles de vigilance, d'orientation, de mobilisation, de régulation et d'arbitrage au besoin.

Mesurer l'efficience, l'efficacité et les effets des services

Pour être capable de bien évaluer les actions du réseau et ses effets sur la santé et le bien-être de la population, il faut envisager une reddition de comptes par le biais d'indicateurs convenus. L'évaluation des actions et de leur impact permettra d'ajuster le tir, au besoin, d'en délaisser certaines qui s'avéreront inefficaces et d'en accentuer d'autres qui porteront fruit.

Adapter la gestion des organisations en misant sur l'engagement et le développement des personnes

Après tous les bouleversements qu'a connus le réseau, il faut miser sur l'engagement et le développement des hommes et des femmes qui y travaillent. Et là où l'adaptation est en cours, il faut la poursuivre. Pour ce faire, la Régie régionale interpelle chaque établissement afin qu'il s'engage dans la mise en œuvre des trois stratégies suivantes : associer les personnes au projet collectif, utiliser de façon optimale les ressources humaines et assurer le développement des personnes.

Informer adéquatement la population sur les services disponibles

Cette orientation sous-tend que la population de chaque territoire a droit à une information adéquate sur les services existants de même que sur les façons d'y accéder. Pourtant, les sondages réalisés en Mauricie et au Centre-du-Québec indiquent plusieurs failles sur ce plan. Entre autres, une partie de la population se dit toujours peu ou pas informée et se montre inquiète malgré l'information transmise. Dans ce contexte, la Régie régionale propose d'élaborer conjointement avec les établissements du réseau un plan régional de communication.

Quelques éléments du projet de consolidation

Les services aux jeunes et aux familles

Le soutien aux familles sera priorisé de façon à favoriser le maintien du jeune dans son milieu de vie naturel. L'action en amont des difficultés et la consolidation des liens de partenariat sectoriels et intersectoriels sont aussi des orientations qui seront maintenues.

Les services aux personnes âgées

Le projet de consolidation vise le renforcement des mesures de maintien dans le milieu de vie naturel des personnes, la protection de leur autonomie et le développement des mesures de rechange à l'hébergement institutionnel.

Les services en déficience physique

L'intervention en première ligne est essentielle afin de protéger le potentiel d'autonomie des personnes. C'est pourquoi, l'accessibilité aux services courants de réadaptation dans les CLSC doit être prévue dans le projet de consolidation. Par ailleurs, une action plus rapide et mieux intégrée est attendue des partenaires.

Les services en déficience intellectuelle

Deux mesures retiennent particulièrement l'attention. La consolidation et l'harmonisation des services de base offerts dans les territoires ainsi que le suivi des travaux effectués pour préparer l'intégration des usagers du Centre l'Aubier et de l'Hôpital St-Julien.

Les services en alcoolisme et toxicomanie

La Régie régionale reconnaît que l'alcoolisme et la toxicomanie constituent de graves problèmes sociaux. En ce sens, elle s'engage à doter la région d'un modèle d'organisation des services, en collaboration avec les partenaires des autres secteurs concernés. Ce modèle pourrait permettre, entre autres, de mettre en place des services de désintoxication (lits de dégrisement) et de dépistage précoce.

Les services en santé physique

La Régie régionale accentue ses efforts pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des services ainsi que la mise en place d'un réseau intégré. Aussi, elle entend mettre en place une série de mesures pour diminuer le temps d'attente pour les services médicaux et chirurgicaux. Enfin, l'affiliation universitaire constitue un levier pour faciliter le maintien et le développement de l'expertise de même que le recrutement des médecins.

Une plus grande implication des médecins

Les médecins doivent participer activement aux activités de planification et d'organisation des services. Ils sont des acteurs importants pour améliorer l'accessibilité aux soins de santé et de services sociaux de qualité. L'autonomie en ressources médicales demeure un levier essentiel à la poursuite de la transformation.

Les services en santé mentale

Le projet de consolidation vise à mettre en place une nouvelle façon d'offrir des services en matière de suicide, d'autisme et de problèmes persistants et sévères. Les partenaires sont interpellés pour développer une meilleure concertation entre eux.

Un financement accru pour les services de promotion, prévention et protection

Bien que la Régie régionale ait augmenté le budget entre 1996 et 1998, elle propose une deuxième phase d'augmentation de l'enveloppe qui sera attribuée à des activités permettant de protéger et de promouvoir la santé

Quelques éléments du projet de consolidation

Les services aux jeunes et aux familles

Le soutien aux familles sera priorisé de façon à favoriser le maintien du jeune dans son milieu de vie naturel. L'action en amont des difficultés et la consolidation des liens de partenariat sectoriels et intersectoriels sont aussi des orientations qui seront maintenues.

Les services aux personnes âgées

Le projet de consolidation vise le renforcement des mesures de maintien dans le milieu de vie naturel des personnes, la protection de leur autonomie et le développement des mesures de rechange à l'hébergement institutionnel.

Les services en déficience physique

L'intervention en première ligne est essentielle afin de protéger le potentiel d'autonomie des personnes. C'est pourquoi, l'accessibilité aux services courants de réadaptation dans les CLSC doit être prévue dans le projet de consolidation. Par ailleurs, une action plus rapide et mieux intégrée est attendue des partenaires.

Les services en déficience intellectuelle

Deux mesures retiennent particulièrement l'attention. La consolidation et l'harmonisation des services de base offerts dans les territoires ainsi que le suivi des travaux effectués pour préparer l'intégration des usagers du Centre l'Aubier et de l'Hôpital St-Julien.

Les services en alcoolisme et toxicomanie

La Régie régionale reconnaît que l'alcoolisme et la toxicomanie constituent de graves problèmes sociaux. En ce sens, elle s'engage à doter la région d'un modèle d'organisation des services, en collaboration avec les partenaires des autres secteurs concernés. Ce modèle pourrait permettre, entre autres, de mettre en place des services de désintoxication (lits de dégrisement) et de dépistage précoce.

Les services en santé physique

La Régie régionale accentue ses efforts pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des services ainsi que la mise en place d'un réseau intégré. Aussi, elle entend mettre en place une série de mesures pour diminuer le temps d'attente pour les services médicaux et chirurgicaux. Enfin, l'affiliation universitaire constitue un levier pour faciliter le maintien et le développement de l'expertise de même que le recrutement des médecins.

Une plus grande implication des médecins

Les médecins doivent participer activement aux activités de planification et d'organisation des services. Ils sont des acteurs importants pour améliorer l'accessibilité aux soins de santé et de services sociaux de qualité. L'autonomie en ressources médicales demeure un levier essentiel à la poursuite de la transformation.

Les services en santé mentale

Le projet de consolidation vise à mettre en place une nouvelle façon d'offrir des services en matière de suicide, d'autisme et de problèmes persistants et sévères. Les partenaires sont interpellés pour développer une meilleure concertation entre eux.

Un financement accru pour les services de promotion, prévention et protection

Bien que la Régie régionale ait augmenté le budget entre 1996 et 1998, elle propose une deuxième phase d'augmentation de l'enveloppe qui sera attribuée à des activités permettant de protéger et de promouvoir la santé

de la population, de même que de prévenir efficacement les problèmes sociaux et de santé. L'objectif est de passer de 38,50 $ à 70 $ per capita pour atteindre 35 M $.

Le développement des communautés et la lutte à la pauvreté

La Régie régionale entend s'impliquer dans le développement des communautés, principalement via la lutte à la pauvreté et la mobilisation intersectorielle. Ainsi, elle projette de mener des actions de portée régionale et nationale, mais aussi soutenir les CLSC dans leur implication auprès des clientèles vulnérables ainsi que dans leurs rôles d'animateurs de la concertation locale et de mobilisateurs de l'intersectoriel sur le plan local.

Un nouveau partenariat avec les organismes communautaires

La Régie régionale reconnaît l'apport spécifique des organismes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux. Pour ce faire, elle s'engage à négocier avec ses partenaires communautaires un cadre de référence qui inclura de nouvelles bases de financement, lequel financement doit être consolidé.

L'amélioration de la santé et des conditions de vie des femmes

La Régie régionale entend soutenir de façon plus intensive les actions visant l'amélioration des conditions de vie et des services offerts aux femmes, en particulier dans des dossiers tels que la violence conjugale et sexuelle, la planification des naissances, l'implantation de services de périnatalité alternatifs et l'évaluation des effets du virage ambulatoire sur les aidants naturels, ces derniers étant presque toujours des femmes.

Une amélioration continue de la qualité des services

Le projet « Consolidation 1999-2002 » entend fixer avec le réseau régional des objectifs d'amélioration de la qualité en se donnant une stratégie qui vise à assurer de façon continue des services de qualité qui répondent à la fois aux attentes de la population et à des normes organisationnelles d'efficacité, d'efficience, de pertinence et d'interdépendance.

La démarche de consultation

La diffusion du projet « Consolidation 1999-2002 » marque le début de la consultation publique qui se tiendra jusqu'au 3 février 1999. La consultation se fait auprès des établissements, organismes communautaires, représentants des usagers, professionnels de la santé, syndicats, associations et autres secteurs d'activités concernés. La démarche de consultation comprend quatre étapes :

1) Lancements régionaux de la démarche de consultation : les 8 et 9 décembre 1998 respectivement à Shawinigan et Drummondville.
2) La consultation des groupes et des territoires : du 10 décembre 1998 au 29 janvier 1999.
3) La réception des avis écrits : du 10 décembre 1998 au 3 février 1999.
4) Les audiences publiques : les 2 et 3 février 1999 à Trois-Rivières.

Au terme de cette démarche, la Régie régionale entend réviser son projet à la lumière des propositions et des commentaires qui auront été formulés par les partenaires et les groupes concernés. Le projet révisé sera ensuite soumis à son conseil d'administration pour adoption en mars 1999. Le projet deviendra alors le plan de consolidation des services de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour les trois prochaines années. Ce plan sera adopté par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Réalisation
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, novembre 1998
(819) 693-3636 *http://www.rsss04.gouv.qc.ca*